

REPUBLIQUE - FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE
ESSONNE

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le Jeudi 29 février 2024
À 20h00
SALLE Jacques-Chamaillard
(Retransmis en direct sur la page Facebook de la ville)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

1. Débat d'orientations budgétaires 2024
2. Autorisation de versement de subventions aux associations et établissement publics avant le vote du budget primitif 2024
3. Admission en non-valeur de créances éteintes

Questions diverses


Le Maire,

Romain COLAS